

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Session 2014

Histoire-Géographie

Série : Sciences et technologies de la santé et du social

EPREUVE DU MARDI 17 JUIN 2014

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.

10 points

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2^{nde} partie.

10 points

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.
La feuille **Annexe page 12/12** est à rendre avec la copie d'examen

PREMIÈRE PARTIE

Questions d'histoire

1. Choisissez parmi les définitions suivantes, celle qui s'applique le mieux à la notion de construction européenne : **(1 point)**
 - a) Depuis la fin de la Guerre froide, évolution permettant aux pays européens d'appartenir à un même ensemble géopolitique.
 - b) Processus économique et politique par lequel les pays d'Europe occidentale à partir des années 1950, rejoints par les pays d'Europe centrale et orientale après la fin de la Guerre froide, forment une organisation supranationale et un espace économique progressivement unifié.
 - c) Ensemble d'Etats européens ayant mis en commun leurs productions industrielles et mis en place un marché économique unique.
2. Citez au moins deux défis que les nouveaux États d'Afrique subsaharienne issus de la décolonisation ont dû relever. **(2 points)**
3. Justifiez cette affirmation en proposant deux arguments précis et expliqués :
« La Vème République a instauré un régime politique qui assure un rôle important au pouvoir exécutif. » **(2 points)**

Questions de géographie

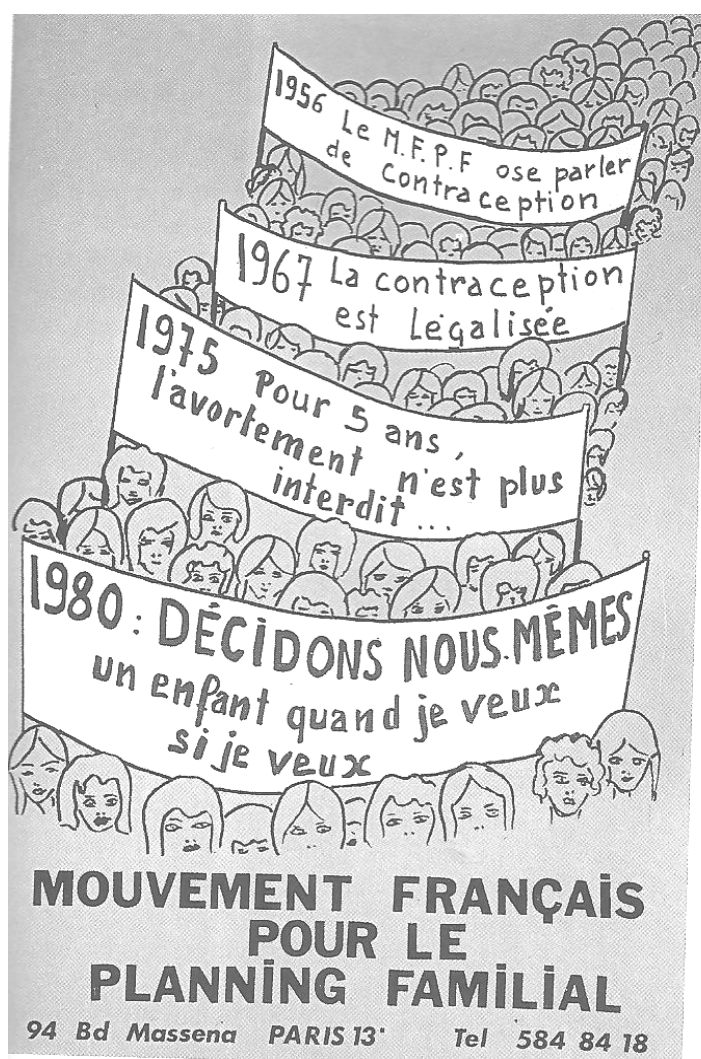
4. Citez au moins deux mégalofoles. **(1 point)**
5. Donnez au moins deux éléments de la puissance française dans le monde. **(2 points)**
6. Complétez la carte fournie en **annexe p.12** à partir de sa légende. **(2 points)**

SECONDE PARTIE

*Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices
Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire*

Exercice 1. Sujet d'étude : Les femmes dans la société française

Document 1 : Affiche du Mouvement français pour le planning familial (MFPF)¹ à l'occasion de l'adoption définitive de la loi sur l'avortement (1980)



¹ **Planning familial** : Ensemble des moyens qui concourent au contrôle des naissances dans le but de permettre aux femmes et donc aux familles de choisir d'avoir un enfant.

MFPF : mouvement créé en 1956 qui défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité.

Document 2 : Discours de Simone Veil à l'Assemblée nationale, première séance du 26 novembre 1974

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, ministre de la santé, femme et non parlementaire, pour proposer aux élus de la nation une profonde modification de la législation sur l'avortement, croyez bien que c'est avec un profond sentiment d'humilité devant la difficulté du problème (...). Si le Gouvernement peut aujourd'hui vous présenter un tel projet, c'est grâce à tous ceux d'entre vous - et ils sont nombreux et de tous horizons - qui, depuis plusieurs années, se sont efforcés de proposer une nouvelle législation, mieux adaptée au consensus social et à la situation de fait que connaît notre pays (...).

Nous sommes arrivés à un point où, en ce domaine, les pouvoirs publics ne peuvent plus éluder leurs responsabilités. Tout le démontre : les études et les travaux menés depuis plusieurs années (...), l'expérience des autres pays européens. Et la plupart d'entre vous le sentent, qui savent qu'on ne peut empêcher les avortements clandestins et qu'on ne peut non plus appliquer la loi pénale à toutes les femmes qui seraient passibles de ses rigueurs.

Pourquoi donc ne pas continuer à fermer les yeux ? Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirai même qu'elle est déplorable et dramatique (...).

Elle est mauvaise parce que la loi est ouvertement bafouée, pire même, ridiculisée (...). Lorsque les médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, (...) lorsque des services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer (...).

Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année. Ce sont celles que nous côtoyons chaque jour et dont nous ignorons la plupart du temps la détresse et les drames.

C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser (...) ».

Source : www.assemblee-nationale.fr

Questions :

1. D'après les deux documents, identifiez les principales revendications des luttes féministes jusqu'aux années 1980.
2. Après avoir présenté le document 1, vous mettrez en évidence les moyens qui ont permis de faire avancer la condition féminine.
3. Relevez dans le document 2 les arguments en faveur de la légalisation de l'avortement.
4. En vous appuyant sur un ou deux exemples, précisez dans quels autres domaines s'expriment aujourd'hui les revendications sur la place des femmes dans la société française.

Exercice 2. Sujet d'étude sur « L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française ».

Document 1 : Allocution radiodiffusée et télévisée prononcée par le général de Gaulle le 20 septembre 1962.

« La clé de voûte de notre régime, c'est l'institution nouvelle d'un Président de la République désigné par la raison et le sentiment des Français pour être le chef de l'Etat et le guide de la France. Bien loin que le président doive, comme naguère, demeurer confiné dans un rôle de conseil et de représentation, la Constitution lui confère, à présent, la charge insigne du destin de la France et celui de la République (...). Un des caractères essentiels de la Constitution de la Vème République, c'est qu'elle donne une tête à l'Etat (...). Cependant, pour que le Président de la République puisse porter et exercer effectivement une charge pareille, il lui faut la confiance explicite de la nation (...). Sans que doivent être modifiés les droits respectifs, ni les rapports réciproques des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, tels que les fixe la Constitution, mais en vue de maintenir et d'affermir dans l'avenir nos institutions vis-à-vis des entreprises factieuses¹, de quelque côté qu'elles viennent, ou bien des manœuvres de ceux qui, de bonne ou de mauvaise foi, voudraient nous ramener au funeste système d'antan², je crois donc devoir faire au pays la proposition que voici : quand sera achevé mon propre septennat, ou si la mort ou la maladie l'interrompaient avant le terme, le Président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel. Sur ce sujet, qui touche tous les Français, par quelle voie convient-il que le pays exprime sa décision ? Je réponds : par la plus démocratique, la voix de référendum. C'est aussi la plus justifiée, car la souveraineté nationale appartient au peuple et elle lui appartient évidemment, d'abord, dans le domaine constituant (...). »

Source : www.senat.fr

Document 2 : Débat télévisé à l'ORTF³ entre les deux tours de l'élection présidentielle de mai 1974 opposant François Mitterrand et Valéry Giscard d'Estaing.



Source : www.afp.fr

¹ Factieuse : Qui s'oppose violemment, y compris par les armes, au pouvoir établi pour provoquer des troubles.

² D'antan : D'autrefois

³ ORTF : Office de la Radio Télévision Française

Questions :

1. Après avoir rappelé ce qu'est un référendum, identifiez l'objectif de la réforme constitutionnelle de 1962.
2. Relevez dans le document 1, les arguments en faveur de l'élection du président de la République au suffrage universel.
3. À quelles grandes tendances politiques appartiennent les deux candidats à l'élection présidentielle présents sur la photographie ?
4. À l'aide des deux documents et de vos connaissances personnelles, précisez le rôle joué par les médias dans la vie politique française sous la Vème République et, plus particulièrement, lors des élections présidentielles.

Exercice 3. Sujet d'étude : Les migrations internationales

Document : Entretien avec Catherine Withol de Wenden, politologue et spécialiste des migrations internationales

« Quels sont les changements intervenus ces vingt dernières années dans les migrations internationales ?

Pour résumer, on pourrait dire que les migrants partent moins loin et moins longtemps et que les nouveaux pays d'accueil sont plus au Sud. Avant, l'essentiel des migrations se faisait du Sud vers le Nord. Vers l'Europe, les Etats-Unis, le Canada... Aujourd'hui, sur les 240 millions de migrants internationaux, presque autant se dirigent vers le Sud que vers le Nord. Ainsi, 130 millions de personnes vont du Sud au Nord et du Nord au Nord et 110 millions de gens vont du Sud au Sud ou du Nord au Sud. Les pays du Golfe illustrent déjà un mouvement Sud-Sud mais la nouveauté est l'attraction des pays émergents, comme le Brésil, la Chine ou l'Inde.

La crise modifie les flux migratoires (...).

L'Europe en crise fait moins fantasmer. Elle reste la première destination au monde, devant les Etats-Unis, mais elle attire moins les jeunes diplômés par exemple, car un contexte de crise économique s'est installé de façon durable. Le profil type est celui du jeune diplômé de 25 ou 30 ans qui n'a pas réussi à entrer sur le marché du travail et va tenter sa chance ailleurs. Ainsi ces jeunes partent vers les pays émergents, les Portugais au Brésil, en Angola où il y a du pétrole ou au Mozambique, les Espagnols en Argentine ou au Venezuela. Les Grecs partent en Australie ou aux Etats-Unis. Et des immigrés d'origine latino retournent sur leur continent d'origine. Mais l'Europe demeure une terre d'immigration (...).

Comment le profil du migrant a-t-il évolué ?

On peut établir des classes sociales : les plus diplômés vont loin et vers le Nord et les plus pauvres restent dans leur région et plutôt au Sud. Ces nouvelles tendances de migrations Sud-Sud et de régionalisation concernent des gens qui auparavant n'avaient ni les moyens ni les réseaux pour bouger. Pour aller vers le Nord, il faut des connaissances professionnelles ou linguistiques, des moyens financiers pour passer et, si possible, un réseau sur place. Alors qu'une migration de contiguïté¹ ne nécessite rien de tout cela.

Un Indien d'Amérique centrale qui arrive au Mexique maîtrise déjà la langue. Seul le Mexicain d'origine espagnole diplômé s'orientera vers les Etats-Unis. Un Bangladais très pauvre, en cas de catastrophe climatique, tentera le voyage pour la Birmanie ou l'Inde. Mais il n'ira ni en Grande-Bretagne ni même dans le Golfe. Les plus pauvres ne partent toujours pas, peut-être seront-ils concernés durant ce XXI^e siècle. Aujourd'hui, ils s'arrêtent au Maroc, font des petits boulots pour survivre : pour eux, le Maroc ne sera pas un pays de transit mais un pays d'accueil.

L'autre tendance est l'entrée des femmes dans la migration, devenues plus nombreuses que les hommes (...). Elles ne font pas de très longs parcours. Les femmes subsahariennes vont juste au Maroc, ou elles vont vendre des produits subsahariens à la communauté déjà présente. Elles n'ont aucun projet européen. »

Journal Libération, 2 mars 2013

¹ Contiguïté : proximité

Questions :

1. Identifiez les principaux foyers de départ et les principales zones d'accueil dont il est question dans le texte.
2. D'après le texte, quelles sont les principales évolutions concernant les migrations internationales depuis les vingt dernières années ?
3. De quels atouts disposent les candidats qui émigrent vers les pays du Nord ?
4. A l'aide du document et de vos connaissances personnelles, donnez les raisons des migrations internationales.

Exercice 4. Sujet d'étude : Transports et routes maritimes

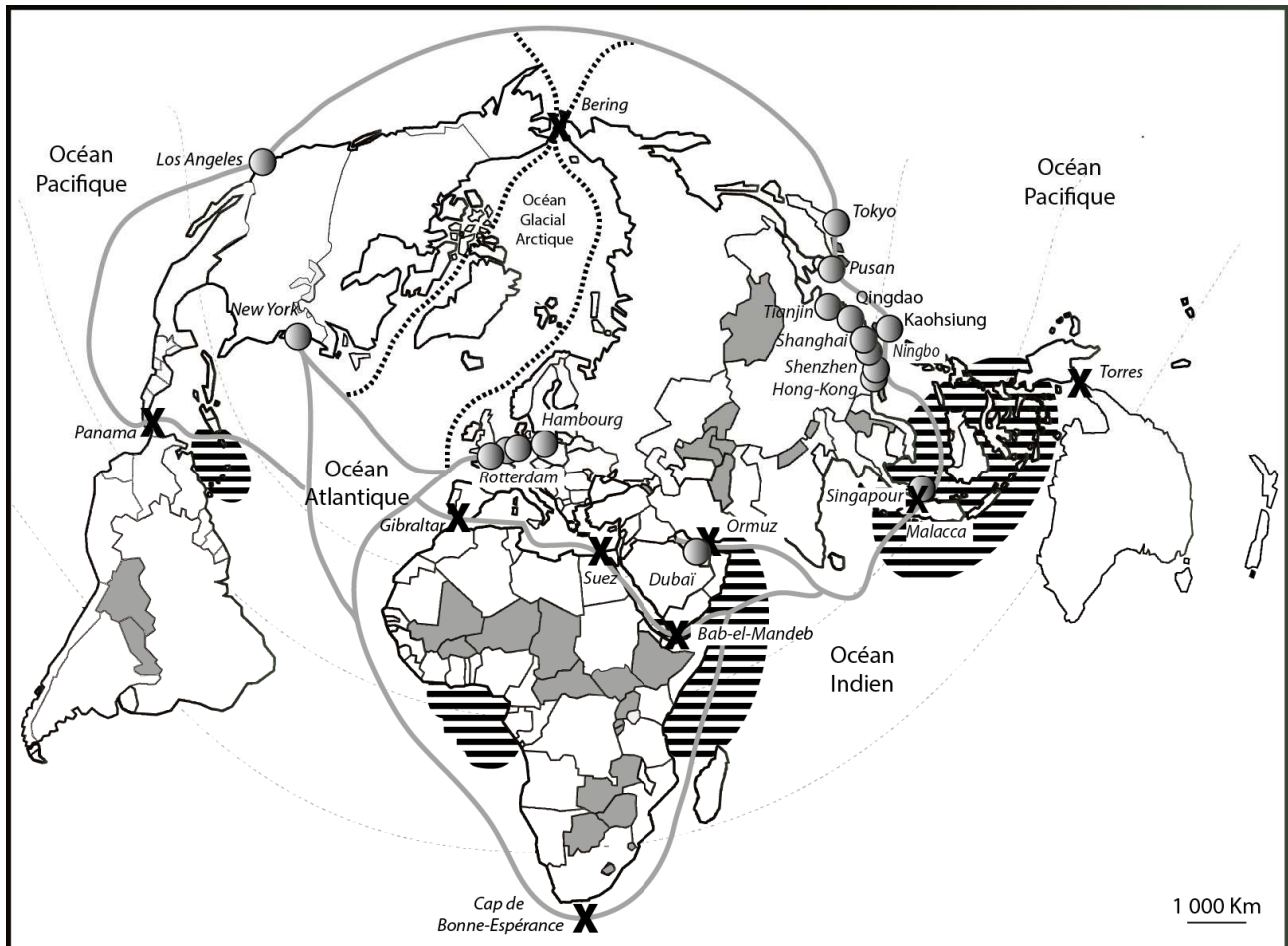
Document 1 : L'évolution de la hiérarchie mondiale des 10 premiers ports à porte-conteneurs

Rang	1970	1980	1990	2006	2011
1	New York (Etats-Unis)	New York (Etats-Unis)	Singapour	Singapour	Shanghai (Chine)
2	Oakland (Etats-Unis)	Rotterdam (Pays-Bas)	Hong Kong (Royaume-Uni)	Hong Kong (Chine) ¹	Singapour
3	Rotterdam (Pays-Bas)	Hong Kong (Royaume-Uni)	Rotterdam (Pays-Bas)	Shanghai (Chine)	Hong Kong (Chine)
4	Seattle (Etats-Unis)	Kaohsiung (Taïwan)	Kaohsiung (Taïwan)	Shenzhen (Chine)	Shenzhen (Chine)
5	Anvers (Belgique)	Singapour	Kobe (Japon)	Pusan (Corée du Sud)	Pusan (Corée du Sud)
6	Belfast (Royaume-Uni)	Hambourg (Allemagne)	Los Angeles (Etats-Unis)	Kaohsiung (Taïwan)	Ningbo (Chine)
7	Bremerhaven (Allemagne)	Oakland (Etats-Unis)	Pusan (Corée du Sud)	Rotterdam (Pays-Bas)	Guangzhou (Chine)
8	Los Angeles (Etats-Unis)	Seattle (Etats-Unis)	Hambourg (Allemagne)	Dubaï (Emirats arabes unis)	Qingdao (Chine)
9	Melbourne (Australie)	Kobe (Japon)	New York (Etats-Unis)	Hambourg (Allemagne)	Dubaï (Emirats arabes unis)
10	Tilbury (Royaume-Uni)	Anvers (Belgique)	Keelung (Taïwan)	Los Angeles (Etats-Unis)	Rotterdam (Pays-Bas)

Source : D'après Conteneurisation Internationale, Top 100 Ports 2012

¹ Jusqu'en 1997, Hong Kong appartient au Royaume-Uni.

Document 2 : Les principaux ports et axes maritimes mondiaux en 2011



Légende :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| — Principales routes maritimes | ■ Etats sans accès à la mer |
| ● Grands ports mondiaux | ▨ Principales zones de piraterie |
| X Passages stratégiques | ⋯ Autres routes potentielles |

Source : D'après l'Atlas du Monde diplomatique, mondes émergents, 2012.

Questions :

1. Décrivez et expliquez l'évolution de la hiérarchie des ports mondiaux de 1970 à 2011.
2. Quel est le rôle joué par le développement du transport par conteneurs dans cette évolution ?
3. Pourquoi les détroits et les canaux sont-ils qualifiés dans la légende du document 2 de « passages stratégiques » ?
4. A partir de ces deux documents, montrez que les transports maritimes mondiaux sont au cœur du processus de la mondialisation.

ANNEXE À REMETTRE AVEC LA COPIE D'EXAMEN



Pôles économiques majeurs



Flux financiers majeurs